

**Atelier sur la mise en œuvre du Cadre de Coopération entre  
la Commission de l'océan Indien et l'Organisation des Nations unies**

**Intervention de S. E. Monsieur Madi Hamada  
Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien  
« Les principaux défis à la paix et à la sécurité en Indianocéanie »  
Mardi 8 août 2017**

Monsieur le président du Conseil de la Commission de l'océan Indien, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice,

Monsieur le directeur adjoint de la division Afrique du Département des Affaires politiques des Nations unies et ses collaborateurs,

Excellences, Mesdames et Messieurs les chefs de mission diplomatiques et coordonnateurs résidents des Nations unies,

Mesdames et Messieurs les représentants des Etats membres de la Commission de l'océan Indien,

Madame la représentante du Bureau régional de l'Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime,

Chers collègues de la COI,

Distingués invités,

Je suis très heureux et très honoré d'avoir l'occasion de m'exprimer aujourd'hui, à Ebène, au siège de la Commission de l'océan Indien (COI), à l'occasion de l'ouverture de cet Atelier de réflexion sur le cadre de coopération qui doit unir bientôt la COI et l'Organisation des Nations unies. Je me réjouis, au passage, que cette initiative ait pu être menée à bien dans des délais aussi courts, ce qui démontre que le travail diplomatique multilatéral peut-être porteur d'espérance concrète.

C'est en octobre 2016 que je me suis entretenu avec M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui m'a fait part de l'intérêt des Nations unies pour la promotion d'un partenariat pour la paix et la sécurité avec notre organisation régionale. Inutile de vous dire combien j'ai accueilli avec enthousiasme cette proposition, moi qui avais placé, trois mois plus tôt, la question de la sécurité au cœur de mon discours de prise de fonction à la tête de la COI.

Je crois, en effet, que le développement durable qui est au cœur des activités de notre organisation régionale est totalement indissociable des questions de paix, de sécurité et de stabilité dans l'Indianocéanie. Disant cela, j'exprime ici la conviction de la COI et de ses Etats membres mais aussi la mienne propre, cimentée par mon expérience personnelle dans les crises politiques, puis à la tête de l'Etat et de plusieurs gouvernements de mon pays.

Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais revenir quelques instants, si vous me le permettez, sur notre géopolitique régionale qui commande, me semble-t-il, l'architecture de sécurité que nous souhaitons voir s'affirmer pour le plus grand bénéfice de nos pays et de nos peuples.

Notre région a été, dans un passé encore récent, le théâtre d'un jeu de puissances dont il était aisé de comprendre les motivations et d'anticiper les réactions. Lorsque je me réfère à la guerre froide, je revois une époque écrite sur un mode binaire où chaque pays de notre région, en fonction de son histoire, de ses attachements politiques et de ses intérêts particuliers, pouvait aller - ou faire semblant d'aller- vers l'un ou l'autre des deux grands. Le modèle était clair et établi. Il donnait lieu à un affrontement idéologique et à la compétition diplomatique et militaire, navale en particulier, entre les deux blocs. Le rapport

aux anciennes puissances coloniales s'inscrivait lui-même dans cette dimension de bloc à bloc au sein de laquelle la Grande Bretagne et la France jouaient un jeu personnel dans le cadre de règles plus larges établies pour l'ensemble du camp occidental.

L'Indianocéanie a vécu dans ce modèle binaire. Certains pays se sont inscrits dans l'orbite de l'un des deux blocs, sans jamais franchir cependant la ligne rouge de la totale inféodation. Dans le sillage du mouvement des Non-alignés, plusieurs Etats de la région ont cherché aussi à conserver leur autonomie de décision vis-à-vis d'un affrontement dont ils considéraient, à juste titre, qu'il n'était pas le leur. C'est d'ailleurs l'une des clés pour comprendre la création de la Commission de l'océan Indien en 1983.

Mais ce que l'on croyait éternel s'est effondré en 1989. J'ai eu l'occasion d'en être le témoin privilégié en tant qu'étudiant à Kiev. Et ces coups portés à un mur, au cœur de l'Allemagne, se sont répercutés jusqu'ici, dans l'océan Indien. Durant 20 ans, nous avons donc vécu dans un état d'apesanteur historique dominé par l'hyper puissance américaine. Mais c'est aussi à partir de ce moment-là que nous avons discerné l'émergence de nouvelles puissances concurrentes qui sont devenues au fil du temps des acteurs importants de l'échiquier régional. Je pense bien sûr à l'Inde et à la Chine, « puissances ré-émergentes » pour reprendre l'expression d'Hubert Védrine, dont les moyens navals demeurent encore relativement modestes mais qui sont l'expression d'une forte volonté politique et, parfois, comme pour la « Nouvelle route de la Soie », l'instrument d'un projet diplomatico-économique d'envergure. Quant à l'Union européenne, elle a progressivement accru son influence sur la région en combinant, au sein d'un « soft power » revendiqué, l'usage de ses moyens financiers et de ses relais territoriaux outre-mer.

Mesdames et Messieurs,

L'océan Indien constitue aujourd'hui un immense potentiel de croissance et de développement pour ses pays riverains et au-delà pour le reste du monde, mais il est aussi un espace instable, difficile à protéger et exposé à de multiples menaces.

Le réchauffement climatique, la pêche illégale, la récurrence des catastrophes naturelles, la mauvaise gestion des zones côtières ont déjà des effets dramatiques sur les populations riveraines, celles des villes comme des zones rurales qui vivent en symbiose avec la mer, mais aussi sur les finances publiques de nos Etats. C'est pourquoi, depuis la Conférence de Samoa de 2014, la COI plaide sans relâche pour l'instauration par la communauté internationale d'un traitement différencié pour les Petits Etats insulaires en développement.

Au nord et à l'est, les détroits sont des points de passage sensibles pour le transport des hydrocarbures dont le monde ne peut encore se passer, alors que les routes maritimes est-ouest marquent la montée en puissance d'un corridor marchand entre l'Afrique et l'Asie. Or, nous le savons tous, l'océan Indien concentre des Etats fragiles ou défaillants, comme la Somalie, dont l'instabilité intérieure se répercute sur le voisinage. Nos routes maritimes, parmi les plus fréquentées au monde, ont été victimes dans les années 2000 d'un développement inquiétant de la piraterie dont nous ne sommes pas encore sortis parce que les causes profondes de ce phénomène n'ont pas été traitées. J'en profite pour dire ici la détermination de la COI, qui prendra en 2018 la présidence du groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes, à travailler sur l'ensemble des déterminants de ce phénomène.

Notre grande région est également exposée à la menace terroriste. En octobre 2000, le destroyer américain, USS *Cole*, a été la cible d'un attentat-suicide d'Al-Quaïda dans le port d'Aden. A partir de 2001, c'est le pourtour de l'océan Indien dans son ensemble qui est devenu le principal théâtre de la guerre contre le terrorisme conduite par les Etats-Unis et ses alliés. En Indianocéanie, du fait de notre géographie insulaire, de la progression des idéologies pseudo-religieuses et de notre proximité de la Corne de l'Afrique où sévissent les milices Al Shabaab, le niveau des menaces n'a sans doute jamais été aussi élevé. C'est pourquoi nous avons commencé à réfléchir activement, avec l'ensemble de nos Etats membres, à la mise en commun de moyens de prévention et d'échange d'informations. C'était l'objet de l'atelier que nous avons consacré à ces questions en février 2017, aux Comores, avec la participation active de représentants des services compétents de nos pays.

Enfin, un dernier défi global a récemment capté notre attention, celui de la drogue. Ce fléau touche plusieurs Etats de la région et prend des proportions très préoccupantes. Les autorités seychelloises ont ainsi saisi officiellement la COI pour les aider à la mise en place d'un plan de lutte contre le trafic de stupéfiants qui est en passe de pervertir et déstabiliser nos sociétés, nos Etats et nos économies. Face à l'ampleur croissante du problème et à ses ramifications internationales, nos moyens d'analyse, de renseignement et de riposte strictement nationaux demeurent en effet très insuffisants et requièrent une expertise et des moyens qui nous font défaut. Je lance donc, ici même, un appel en ce sens aux Nations unies car l'urgence est là.

Mesdames et Messieurs,

Nous ne pourrions pas traiter seuls ces défis ! Nous devons, à mon sens, nous attacher à y répondre de façon pragmatique, en tenant compte de la réalité telle qu'elle est, à savoir que les mécanismes de coopération régionale en matière de sécurité dans l'océan Indien sont fragmentés et encore embryonnaires.

Pour ce qui concerne la COI, nous avons le devoir de contribuer à la montée en puissance d'un meilleur système de sécurité collective pour la région. Ceci passe d'abord par une collaboration franche avec les autres organisations régionales amies et partenaires, comme l'IORA, la SADC, l'IGAD, l'EAC ou le COMESA, dont certaines sont déjà parties prenantes de « l'architecture africaine de paix et de sécurité » de l'Union africaine.

Nous avons aussi une responsabilité à assumer en devenant nous-même des acteurs plus engagés dans la construction de notre sécurité, c'est-à-dire de notre destin régional. C'est aussi, me semble-t-il, la toile de fond et l'enjeu principal de la transformation institutionnelle de la Commission de l'océan Indien, aujourd'hui Commission technique de niveau ministériel, en une Communauté d'Etats dotée des instruments adaptés de sa gouvernance politique au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement de nos pays membres. C'est la condition *sine qua non* pour que nous puissions demain devenir des acteurs adultes de l'architecture africaine de paix et de sécurité à laquelle nous pourrions utilement ajouter une dimension maritime.

Enfin, dans le droit fil des déclarations du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations unies, nous devons renforcer, grâce à l'appui du système des Nations unies, la capacité de la COI à agir dans le domaine de la diplomatie préventive et de la médiation des conflits. Nous devons aussi accroître notre coopération en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme et renforcer nos capacités en matière électorale, pivot de l'Etat de droit. Notre région doit enfin investir massivement dans « l'or gris », celui de la connaissance, de la recherche et de la formation. Cela inclut bien sûr les sciences humaines et je pense, en particulier, aux relations internationales dont l'enseignement et la diffusion scientifique pourront contribuer ainsi à l'émergence de nouvelles élites régionales toujours mieux formées dans le champ académique comme au sein de nos diplomaties nationales. A cet égard, je ne voudrais pas laisser passer l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour souligner tout notre intérêt pour une possible collaboration de la COI avec l'université des Nations unies.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Voici donc posé l'objet de nos rencontres d'aujourd'hui et de demain qui doivent aboutir à l'élaboration d'une Feuille de route et à la signature prochaine d'un cadre de coopération entre nos deux organisations conforme à l'esprit des déclarations du Conseil de sécurité comme de l'Assemblée générale en matière de consolidation des partenariats avec les organisations régionales et sous régionales.

Cet atelier est, pour moi, symbole d'espoir. Au moment où tant de conflits ensanglantent notre planète ou menacent la paix, c'est en effet un réel réconfort de voir les Nations unies identifier ainsi l'importance de notre sous-région et saisir l'opportunité de travailler directement avec la COI, acteur régional de proximité de la stabilité politique.

Qu'il me soit permis de conclure en soulignant que notre partenariat doit s'écrire dans la durée. En effet ce à quoi nous assistons aujourd'hui, c'est à la pose de la première pierre d'un vaste chantier de coopération et d'échanges politiques entre la COI et les Nations unies. A cet égard, j'ai la conviction que la présence au sein de notre organisation d'un Etat membre du Conseil de sécurité, et l'existence avec la Chine d'un Etat observateur, lui aussi membre du Conseil de sécurité, confèrent à la Commission de l'océan Indien une valeur politique et diplomatique singulière que nous devons collectivement faire fructifier.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent Atelier qui soit utile à ce qui nous réunit ici, je veux parler de l'intérêt supérieur de l'Indianocéanie et celui de la paix et de la stabilité pour le développement et la prospérité de nos pays.